

le 8 août 1967



ROLEX WATCH CO LTD.
Rue François-Dussaud 3

1200 G e n è v e

EV.D.H. 225.3. - FX/gy
No. <i>Senegal 813</i>
CAIT
EE
R - 9. AUG. 1967 <i>ave</i>
<i>le</i> <i>2/6 May</i> <i>wt</i> <i>DFF</i>
Kopie an

Monsieur Le Directeur général,

Depuis un certain temps déjà des montres de marque Rolex sont vendues dans les rues de Dakar, sous le manteau, à des prix les plus fantaisistes. Les vendeurs, en général des jeunes gens sans emploi, cherchent à écouler leur marchandise de préférence parmi les touristes.

Je ne suis pas arrivé à déterminer par quelles voies ces montres étaient importées au Sénégal. Je présume qu'elles y arrivent en contrebande d'Extrême-Orient, par des matelots ou par le port de Bathurst en Gambie. Il existe en effet un important trafic de contrebande entre la Gambie et le Sénégal.

La montre Rolex qui est ainsi vendue, dont vous trouverez ci-joint un specimen, est certainement fausse. J'ai pensé bien faire en en achetant une après avoir marchandé le prix. Je l'ai payée 2'000 francs CFA, soit 35.- francs suisses, ce qui est sans doute encore fort cher pour la qualité de cette montre. Mais les prix demandés varient entre 15 et 20'000 francs CFA. Le vendeur fait valoir qu'il s'agit d'une montre suisse, plus précisément d'une Rolex fabriquée en Suisse, comme paraît en faire foi le cadran.

Devant cette situation, je pense que vous devriez tenter une action pour rechercher l'origine de cette fabrication. De mon côté je suis prêt à attirer l'attention des autorités sénégalaises sur l'existence de ce trafic clandestin. Toutefois je ne voudrais pas le faire avant d'avoir votre accord formel.

Copie de cette communication est adressée, pour information, à la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique et à la Fédération horlogère à Bienne.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

